



Je crée mon entreprise

Les différents modes de gouvernance des sociétés

Je crée mon entreprise

Les différents modes de gouvernance des sociétés



Je crée mon entreprise

Les différents modes de gouvernance des sociétés



Je crée mon entreprise

Les différents modes de gouvernance des sociétés



Je crée mon entreprise

Les différents modes de gouvernance des sociétés



Je crée mon entreprise

Les différents modes de gouvernance des sociétés

**Sociétés dirigées et
gérées par un seul organe
(mode moniste)**

**SARL, SNC, SCS,
SCA**



Gérant

Je crée mon entreprise

Les différents modes de gouvernance des sociétés

**Sociétés dirigées et
gérées par un seul organe
(mode moniste)**

SARL, SNC, SCS, SCA



Gérant



**Sociétés dirigées et gérées par
plusieurs organes
(mode dualiste)**

SA "classique"

DG

+

**Conseil
d'administration**



SA avec directoire

Directoire

+

**Conseil de
surveillance**



Je crée mon entreprise

Les différents modes de gouvernance des sociétés

Sociétés dirigées et
gérées par un seul organe
(mode moniste)

SARL, SNC, SCS, SCA

Gérant



Gouvernance
libre

SAS

Président



+

Éventuellement
d'autres organes

Sociétés dirigées et gérées par
plusieurs organes
(mode dualiste)

SA "classique "

SA avec directoire

DG

+

Conseil
d'administration

Directoire

+

Conseil
de surveillance



Je crée mon entreprise

Les différents modes de gouvernance des sociétés : le statut du dirigeant de société

Président

Gérant

**Directeur
Général**



MANDATAIRE



Je crée mon entreprise

Les différents modes de gouvernance des sociétés : le statut du dirigeant de société



Le dirigeant représente la société à l'égard des tiers et va prendre au nom de la société et au mieux de ses intérêts tous les actes nécessaires à la direction et à la gestion de la société.

Je crée mon entreprise

Les différents modes de gouvernance des sociétés : le statut du dirigeant de société



L'obligation d'agir
dans le respect de
l'objet social.

Je crée mon entreprise

Les différents modes de gouvernance des entreprises du dirigeant de société



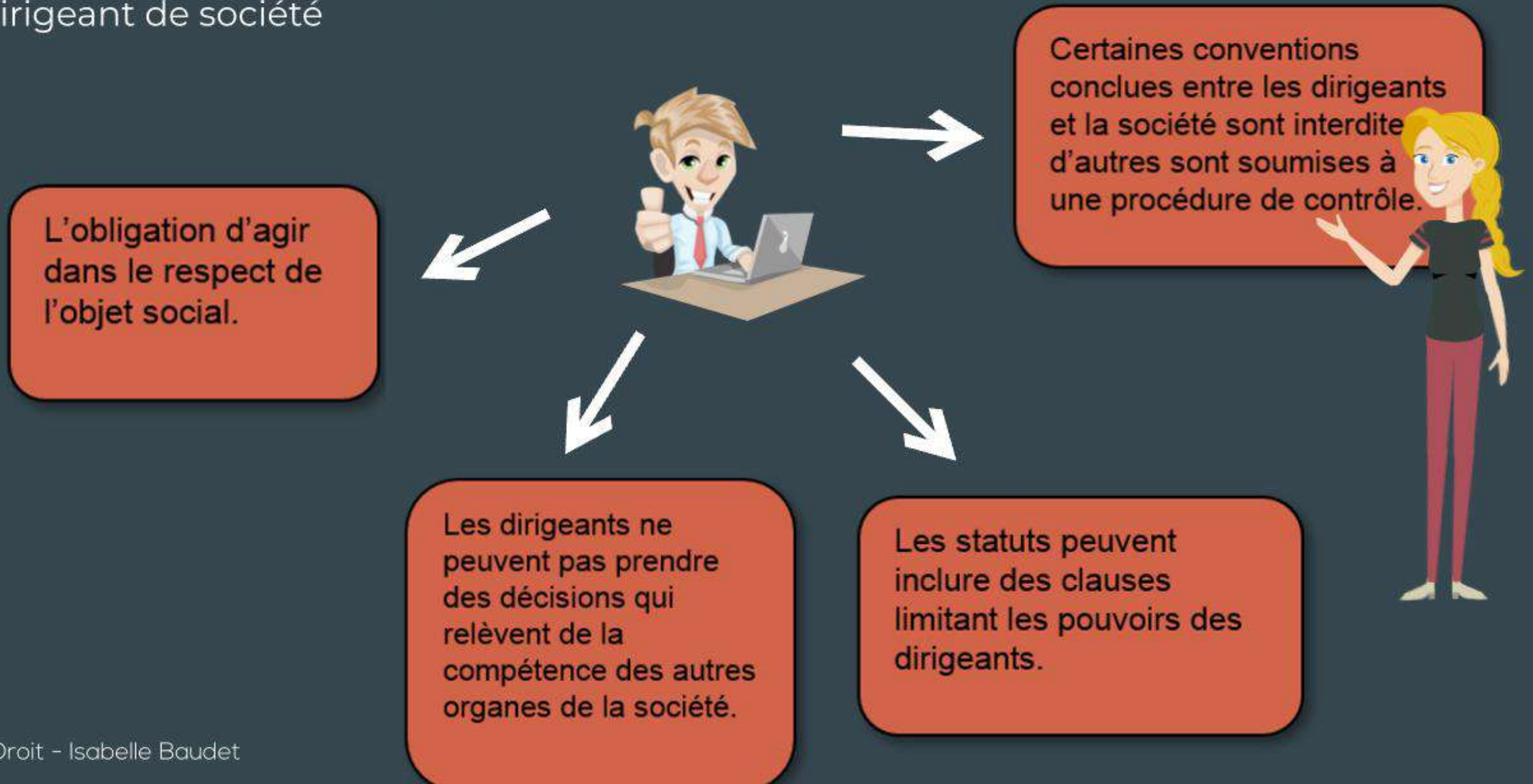
L'obligation d'agir
dans le respect de
l'objet social.



Les dirigeants ne
peuvent pas prendre
des décisions qui
relèvent de la
compétence des autres
organes de la société.

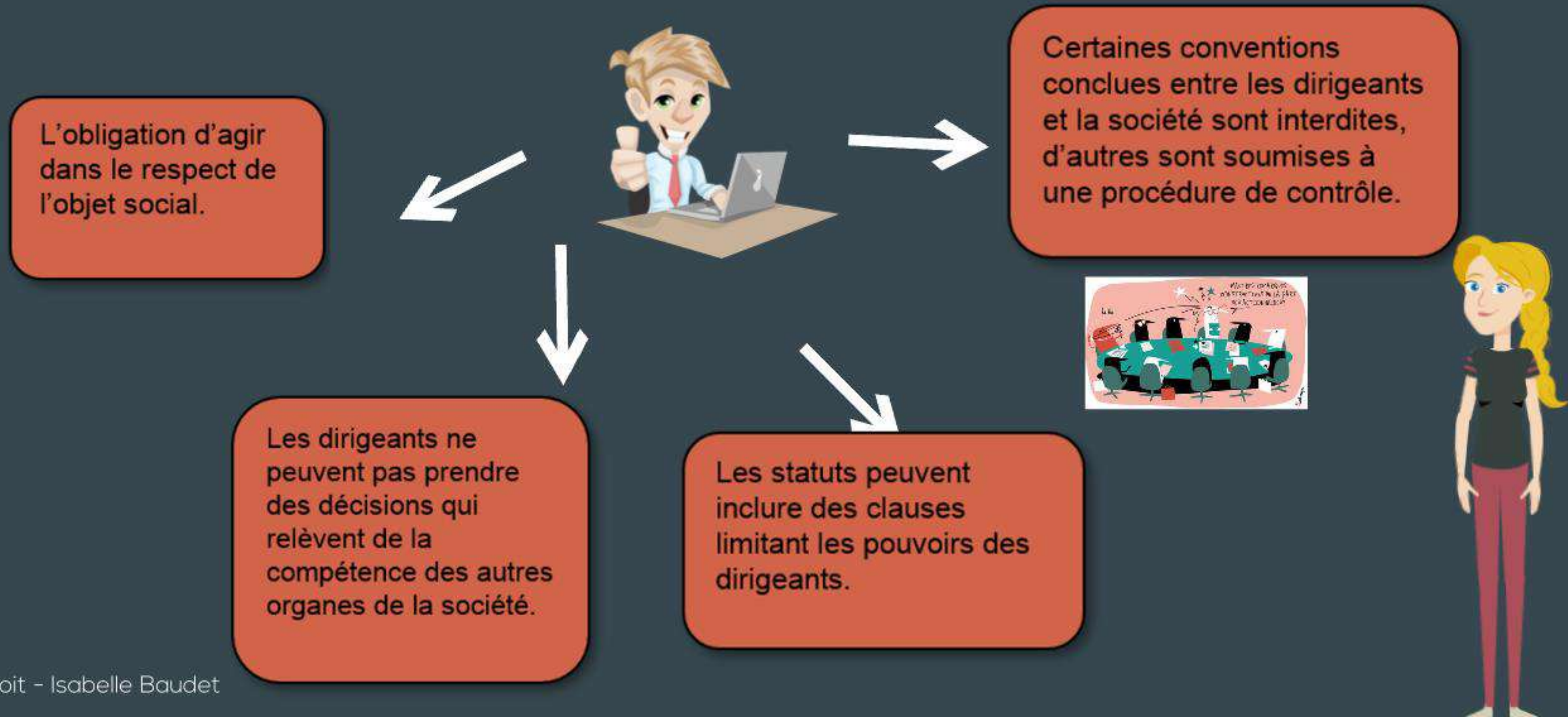
Je crée mon entreprise

Les différents modes de gouvernance des sociétés : le statut du dirigeant de société



Je crée mon entreprise

Les différents modes de gouvernance des sociétés : le statut du dirigeant de société



Je crée mon entreprise

Les différents modes de gouvernance des sociétés : le statut du dirigeant de société

- Faute de gestion
- Violation de la loi et des règlements
- Non-respect des statuts



Je crée mon entreprise

Les différents modes de gouvernance des sociétés : le statut du dirigeant de société

La responsabilité civile

- Faute de gestion
- Violation de la loi et des règlements
- Non-respect des statuts



La responsabilité pénale

- Abus de biens sociaux
- Comptabilité non sincère ou inexacte
- Infractions à la législation du travail, de la consommation, de la concurrence



Je crée mon entreprise

Les différents modes de gouvernance des sociétés : le statut du dirigeant de société

La responsabilité civile

- Faute de gestion
- Violation de la loi et des règlements
- Non-respect des statuts

La responsabilité pénale

- Abus de biens sociaux
- Comptabilité non sincère ou inexacte
- Infractions à la législation du travail, de l'environnement, de la consommation etc.



Responsabilité possible en cas de difficultés financières de l'entreprise



Je crée mon entreprise

Les différents modes de gouvernance des sociétés : le statut du dirigeant de société

La responsabilité civile

La responsabilité pénale

**Responsabilité possible en cas de
difficultés financières de
l'entreprise**

La révocation



Je crée mon entreprise

Les différents modes de gouvernance des sociétés : le statut du dirigeant de société

La révocation ad nutum

Décision prise sans préavis et sans avoir à justifier d'un quelconque motif à l'encontre des dirigeants .

Ne donne lieu à aucune indemnisation légale, sauf ,si la révocation est abusive

La révocation pour « justes motifs »

La révocation doit être justifiée
À défaut d'un juste motif, le dirigeant injustement révoqué pourra être indemnisé.



Je crée mon entreprise

Les différents modes de gouvernance des sociétés : Les associés ou actionnaires



Je crée mon entreprise

Les différents modes de gouvernance des sociétés : Les associés ou actionnaires



Je crée mon entreprise

Les différents modes de gouvernance des sociétés : Les associés ou actionnaires

Droit d'information sur la situation économique et financière de la société

Le droit de participer à la vie des affaires

Les associés vont être amenés à exprimer lors des assemblées leur approbation ou désapprobation sur la gestion et les comptes de la société



Je crée mon entreprise

Les différents modes de gouvernance des sociétés : Les associés ou actionnaires

Les associés convoqués en assemblée vont être amenés à se prononcer sur un certain nombre de décisions

- Approbation des comptes
- Nomination et révocation des dirigeants
- Approbation ou rejet des modifications des statuts



Je crée mon entreprise

Les différents modes de gouvernance des sociétés : Les associés ou actionnaires



Le droit au partage des bénéfices



Détermination du bénéfice distribuable :
Bénéfice diminué le cas échéant des pertes des années antérieures et des mises en réserve

Je crée mon entreprise

Les différents modes de gouvernance des sociétés : Les associés ou actionnaires



Le droit au partage des bénéfices

Détermination du bénéfice distribuable :
Bénéfice diminué le cas échéant
des pertes des années antérieures
et des mises en réserve



Distribution sous forme de
dividende après décision prise en
assemblée générale

Je crée mon entreprise

Les différents modes de gouvernance des sociétés : Les associés ou actionnaires

Le droit de disposer de ses parts sociales ou des ses actions



Je crée mon entreprise

Les différents modes de gouvernance des sociétés : Les associés ou actionnaires

Le droit de disposer de ses parts sociales ou des ses actions



Je crée mon entreprise

Les différents modes de gouvernance des sociétés : Les associés ou actionnaires

Le droit de disposer de ses parts sociales ou des ses actions

Mécanisme de l'agrément



Dans les sociétés émettant des parts sociales la procédure d'agrément est prévue



Dans les sociétés par actions il est possible d'inclure dans les statuts une clause d'agrément.

Je crée mon entreprise

Les différents modes de gouvernance des sociétés : Les associés ou actionnaires



En résumé

Les modes de gouvernance varient en fonction de la forme juridique des sociétés

Les dirigeants sont des mandataires , ils doivent rendre compte de leur gestion

Les associés ou actionnaires disposent de droits :

- le droit d'être informé et de participer aux décisions collectives concernant la gestion de l'entreprise
- le droit au partage des bénéfices
- le droit de disposer de ses parts ou actions